



Echange permis de conduire suisse en permis français

Par **Cyntlhe**, le **18/03/2009** à **14:09**

Bonjour

Je suis de nationalité française.

Je vis depuis un an en Suisse à Lausanne, où j'ai pu commencer à passer mon permis de conduire en tant que résidente.

J'ai obtenu mon permis d'élève conducteur, et je n'ai pas encore passer l'examen de conduite.

Etant donné que je dois partir vivre dans les DOM, j'aimerais savoir si je suis autorisée à conduire avec mon permis élève (bien sûr selon les conditions en rigueur, c'est à dire accompagnée d'un conducteur de plus de 23 ans ayant 3 ans de conduite), si oui pendant combien de temps?

Et enfin, est-il possible d'échanger mon permis d'élève suisse une fois arrivée dans le DOM, afin de passer directement un permis français sur place ou dois-je retourner finir mon permis en Suisse pour ensuite pouvoir l'échanger contre le permis français?

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Par **cram67**, le **21/03/2009** à **09:22**

L'échange, ou la conversion des permis de conduire, ne concerne que les permis obtenus et non les permis en cour de formation.

Donc votre formation en cour ne sera d'aucune utilité sur le territoire français (DOM inclus).

Si vous désirez obtenir le permis français, vous devez obtenir votre permis en suisse puis le convertir en permis français. La suisse faisant partie des pays reconnu pour l'échange des permis de conduire.